



Droit civil&familial>SUCCESSION/Notaires

Par **bastry**, le **11/04/2012** à **16:33**

mon est décédé en décembre 2009.il était propriétaire d'une maison .nous sommes 4 héritiers l'un d'eux a exécuter des travaux sans prévenir personne de plus elle souhaite nous faire supporter les frais elle occupe également cette maison depuis le décès de mon père alors qu'elle avait une maison qu'elle a vendu.
le notaire ne semble pas faire le nécessaire quels sont nos recours

Par **youris**, le **11/04/2012** à **18:20**

bjr,
commencez par lui faire un courrier de mise en demeure par LRAR (avec copie au notaire)comme quoi la maison appartient à l'indivision successorale et qu'elle n'a aucun droit d'y faire des travaux sans l'autorisation des autres indivisaires et qu'elle devra payer une indemnité d'occupation à l'indivision.
le notaire n'est pas vraiment concerné par la gestion de l'indivision, c'est à vous les autres indivisaires de faire le nécessaire.
cdt

Par **bastry**, le **14/04/2012** à **08:43**

merci pour votre réponse nous allons faire le nécessaire cordialement